



Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Vincent Vouillamoz et consorts déposée le 6 novembre 2018

« A qui profite ce gaz ? »

Lausanne, le 13 décembre 2018

Rappel de l'interpellation

« Avec le slogan "Il n'était pas assez responsable, elle l'a plaqué", les Services industriels de Lausanne incitent leurs clientes et clients à installer des systèmes de chauffage à gaz, pour lesquels ils offrent jusqu'à CHF 10'000.- de prime. Cet encouragement vise tant les propriétaires d'installations à mazout ou à gaz qui souhaitent remplacer leur chaudière, que ceux qui ne sont pas encore raccordés au gaz, pour lesquels une prime de bienvenue de CHF 4'500.- est accordée par les SIL. En matière de mobilité, les SIL font également la promotion active de véhicules carburant au gaz pour lesquelles une prime à l'achat de CHF 2'000.- est accordée, en partenariat avec la société Gaznat², dont la Commune de Lausanne détient par ailleurs un quart du capital.

Tout comme les dérivés du pétrole, le gaz naturel est une ressource fossile non renouvelable importée de contrées éloignées. Si elle émet proportionnellement moins de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre que les produits pétroliers, la combustion du gaz reste une importante source de CO₂. Faut-il choisir le moins pire ou ne vaudrait-il pas mieux se désengager clairement des énergies fossiles pour soutenir exclusivement les renouvelables ? A l'écoute des fréquentes déclarations de la Ville de Lausanne en faveur du développement durable, la promotion simultanée de la consommation de gaz, indépendamment de toute amélioration de l'efficacité énergétique, apparaît déplacée.

Si l'industrie gazière suisse injecte bien du gaz renouvelable produit localement (biogaz et gaz de synthèse), cette contribution demeure marginale par rapport aux volumes issus de l'extraction minière. En considérant tout le cycle de production du gaz naturel, depuis les forages de puits jusqu'aux appareils de consommation, en passant par les réseaux de distribution et leurs inévitables déperditions de méthane dans l'atmosphère, l'empreinte environnementale de la filière du gaz contraste singulièrement avec les messages affichés sur les appareils et véhicules qui le consomment, tels que « une fleur pour vos poumons », ou « l'énergie qu'on aime ». Ne serait-il pas plus exemplaire de subventionner plus activement les efforts pour diminuer la consommation d'hydrocarbures, par exemple en améliorant l'isolation thermique des bâtiments, en favorisant systématiquement la mobilité décarbonée ou en encourageant le recours aux énergies renouvelables ?

Sans contester que le gaz joue un rôle dans la transition énergétique, il nous apparaît cependant peu judicieux de faire la promotion d'une ressource non renouvelable qui génère des gaz à effet de serre. Comment justifierons-nous cette politique le jour où les combustibles fossiles seront prohibés en Suisse ? Soutenons plutôt fermement des efforts pour décarboner notre environnement. Pour le bien-être des habitantes et habitant de Lausanne, montrons-nous exemplaires en privilégiant exclusivement les énergies avec un bilan CO₂ neutre : solaire thermique et photovoltaïque, bois, géothermie, etc..

A la vue des changements climatiques dramatiques qui se déroulent sous nos yeux, et des perspectives qui attendent les générations futures, nous posons [quatre] questions à la Municipalité.

Avec l'espoir de contribuer à une politique énergétique exemplaire qui soutienne le remplacement des hydrocarbures fossiles par des ressources renouvelables, nous nous réjouissons de prendre connaissance des réponses de la Municipalité ».

¹ <http://www.lausanne.ch/thematiques/services-industriels/particuliers/energies-et-reseaux/gaz/loffres-gaz.html>.

² <http://www.lausanne.ch/thematiques/services-industriels/particuliers/mobilite-et-subventions/voituresGNC.html>.

Préambule

La Ville de Lausanne dispose d'un réseau de gaz, exploité par les Services industriels (SIL), de plus de 750 km de conduites et comptant plus de 16'000 compteurs. Comme le relève l'interpellation, le gaz naturel est l'énergie fossile la moins émettrice de CO₂ (un quart de moins que le mazout). Il représente une énergie de transition vers le tout renouvelable.

La transition énergétique est un défi qui se relève à long terme. Le projet de loi sur le CO₂, en cours de traitement par les chambres fédérales, rend possible une interdiction des chauffages fossiles pour les nouveaux bâtiments à l'horizon 2030, si les objectifs de réduction pour les bâtiments ne sont pas atteints³. Une telle interdiction serait bien sûr favorable à la politique climatique et ne peut qu'être encouragée. Elle accélérera le déclin de la distribution de gaz, qui s'étendra toutefois sur plusieurs dizaines d'années. Par ailleurs, et selon les projections de l'industrie gazière suisse, on pourra assister à une progression significative du gaz d'origine renouvelable (biogaz). Il faut également noter que le gaz de processus restera indispensable pour l'industrie. L'ensemble de ces facteurs incitera les distributeurs à redimensionner leurs réseaux de gaz de manière importante. Les SIL se préparent à cette évolution.

Pour ce faire, le réseau de gaz des SIL ne sera en général plus étendu. En revanche, il peut être avisé de le densifier, tout particulièrement lorsque le chauffage des bâtiments remplace le mazout par le gaz. Pour le court terme et à l'heure actuelle, les SIL proposent trois primes pour densifier le réseau de distribution de gaz :

- la prime RACCORGAZ, pour tout nouveau raccordement au réseau de gaz : la prime est de CHF 1'500.- pour les chaudières jusqu'à une puissance de 75 kW et de CHF 4'500.- pour les chaudières de puissance supérieure à ce seuil et dont l'installation doit s'accompagner d'un aménagement adéquat du local de chaufferie ;
- les primes NOVA (installation d'une chaudière à condensation en remplacement d'une chaudière à mazout) et RENOVA (remplacement d'une ancienne chaudière à gaz par une nouvelle chaudière à condensation) : la prime varie en fonction de la puissance de CHF 400.- à CHF 10'000.-. Pour une installation de taille classique (environ 100 kW pour un petit immeuble), la prime est de l'ordre de CHF 1'150.-.

Ces primes sont le moyen le plus efficace de toucher les clients lors des campagnes de promotion ou lors de prise de contact commercial. Elles existent depuis 2013.

Les SIL proposent de surcroît l'offre CO₂MPENSA pour les clients qui souhaitent compenser leur émission de CO₂ en finançant, via un supplément sur leur facture de gaz (0.75 ct/kWh), des projets qui contribuent à réduire les émissions mondiales de CO₂. Ces projets sont sélectionnés et contrôlés par la fondation MyClimate. L'offre CO₂MPENSA permet de compenser à choix 50% ou 100% de sa consommation. Cette offre existe depuis 2013, mais reste marginalement souscrite.

Les SIL encouragent également les clients résidentiels à s'équiper de panneaux solaires thermiques pour la production d'eau chaude sanitaire. Cette solution bénéficie d'un soutien du Fonds pour l'efficacité énergétique.

Concernant les véhicules à gaz, le soutien est organisé par la branche gazière, très concernée par cette diversification des usages du gaz naturel. Jusqu'en 2016, la prime offerte à l'achat d'un véhicule à gaz se montait à CHF 1'000.- et était prise en charge à raison de 50% par Gaznat S.A. et 50% par

³ Article 8, alinéa 1 du projet de loi : « Les cantons veillent à ce que les émissions de CO₂ issues de combustibles fossiles, générées par la totalité des bâtiments en Suisse, soient réduites en 2026 et 2027 de 50% en moyenne par rapport à 1990. Ils édictent à cet effet des normes applicables aux nouveaux bâtiments et aux bâtiments existants ». Article 9 du projet de loi : « Si le Conseil fédéral constate que l'objectif moyen visé à l'article 8, alinéa 1, n'a pas été atteint, les exigences suivantes s'appliquent : a) les bâtiments tertiaires ou d'habitation existants dont l'installation de production de chaleur pour le chauffage et l'eau chaude est remplacée ne doivent pas générer plus de 6 kg d'émissions de CO₂ issues de combustibles fossiles par mètre carré de surface de référence énergétique au cours d'une année ; b) les bâtiments industriels existants dont l'installation de production de chaleur pour le chauffage et l'eau chaude est remplacée ne doivent pas générer plus de 4 kg d'émissions de CO₂ issues de combustibles fossiles par mètre carré de surface de référence énergétique au cours d'une année ; c) les nouveaux bâtiments ne doivent en principe pas générer d'émissions de CO₂ issues de combustibles fossiles liées à leur installation de production de chaleur pour le chauffage et l'eau chaude ».

la Ville, par le biais du Fonds pour le développement durable. A partir de 2016, la prime est passée à CHF 2'000.-, prise en charge à raison de CHF 1'500.- par Gaznat S.A. et de CHF 500.- par le budget des SIL. En outre, la prime par véhicule est plus élevée pour les flottes d'entreprise. La gestion de l'attribution de ces primes est assurée par Gaznat S.A., qui refacture à ses partenaires gaziers l'année suivante la part qui leur revient.

En complément d'introduction, la Municipalité renvoie à sa réponse du 21 juin 2018 à l'interpellation de Mme Sara Gnoni et consorts « La Ville de Lausanne possède-t-elle des investissements dans les énergies fossiles ? » et à sa réponse du 15 novembre 2018 à la question n° 27 de M. Matthieu Carrel, « Emissions de gaz à effet de serre de la ville de Lausanne, quels objectifs pour quelle progression ? ».

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : *Quel est l'intérêt pour la Ville de Lausanne, ses habitantes et ses habitants à promouvoir la consommation de gaz naturel ?*

En ville de Lausanne, les SIL développent de manière coordonnée le réseau de chauffage à distance et le réseau de gaz. Le réseau de chauffage à distance utilise principalement la chaleur de récupération de la combustion des ordures ménagères par TRIDEL. Cet approvisionnement est excédentaire en été, mais insuffisant l'hiver, saison durant laquelle du gaz est brûlé dans les centrales de chauffe du chauffage à distance pour compléter l'approvisionnement. La part considérée comme renouvelable de l'approvisionnement du chauffage à distance est aujourd'hui d'environ 60%. Ce mix énergétique se dégrade avec l'augmentation des raccordements et de l'énergie soutirée. Plusieurs projets de production de chaleur sont prévus pour maintenir la part de renouvelable de ce mix énergétique : récupération de la chaleur des gaz de fumée de TRIDEL, utilisation du biogaz qui sera produit par la nouvelle station d'épuration, géothermie profonde.

L'extension du réseau de chauffage à distance doit s'accompagner de la réalisation de nouvelles sources de production de chaleur renouvelable et de la réalisation de chaudières à gaz pour assurer la sécurité d'approvisionnement en cas de défaillance d'une unité de production. Ces trois axes (extension, sécurité, production) nécessitent des investissements importants. L'objectif pour le chauffage à distance d'ici 2030 est d'atteindre 30% du marché de la chaleur à Lausanne contre un peu plus de 20% aujourd'hui, à acquérir en priorité sur les zones mazout. Cette évolution est relativement lente et dépend des rénovations des chaufferies des bâtiments, de la capacité de réalisation des équipes à disposition des SIL, de la coordination des chantiers, des montants d'investissement disponibles, de la capacité à trouver des sites en milieu urbain pour la réalisation de chaufferies industrielles avec cheminée de plusieurs dizaines de mètres de hauteur ou encore d'un long processus technique et administratif pour les projets de géothermie profonde.

Les SIL développent également une offre de prestations en matière de services énergétiques, en complément aux offres d'énergies de réseau. Les SIL sont en charge de la réalisation et de l'exploitation du concept énergétique des écoquartiers des Plaines-du-Loup et des Prés-de-Vidy. Ils réalisent également, à travers la société LaZur Energie S.A. (49% en mains lausannoises), les installations de production de chaleur et de froid du nouveau centre sportif de Malley en construction. Les SIL développent de nouvelles compétences et vont étoffer leurs prestations de ce type.

Cette évolution prend du temps. La Municipalité entend dans l'intervalle amortir et rentabiliser les importants investissements consentis dans les infrastructures de distribution de gaz naturel. A cette fin, le réseau des SIL n'est en général plus étendu, mais avant tout densifié. Les SIL visent en priorité les clients consommant du mazout, pour lesquels le passage au gaz représente une réduction de la pollution atmosphérique et des émissions de CO₂. Leurs activités devant garantir des recettes importantes à la Commune, il n'est pas envisageable de renoncer au gaz à court terme. Les SIL densifient le réseau de gaz pour se donner le temps de diversifier leurs prestations et être prêts à accompagner la réduction d'activités sur ce réseau prévue dans les années à venir. Cette énergie étant moins émettrice de CO₂

que le mazout, elle peut aussi être vue comme contribuant à une transition vers le tout renouvelable – ou à tout le moins comme ne s’y opposant pas frontalement.

Question 2 : Quel est le montant annuel des subventions accordées par les SIL pour l’installation de chaudières à gaz, depuis l’instauration des programmes d’encouragement en vigueur ?

Le montant annuel accordé varie bien sûr en fonction des demandes. Depuis l’instauration du programme en 2013, le total des primes distribuées à ce jour se monte à CHF 700’000.- environ. Le montant annuel moyen des primes accordées est donc de l’ordre de CHF 120’000.-.

Le montant moyen des primes NOVA et RACCORGAZ, qui permettent l’acquisition de nouveaux clients, est de CHF 1’800.- environ par bénéficiaire.

Question 3 : Quel est le montant annuel des subventions accordées par les SIL pour l’achat de véhicules à gaz depuis l’instauration du programme d’encouragement en vigueur ?

De 2004 à 2017, la Ville a contribué à environ 370 subventions pour un montant total d’environ CHF 222’000.-, soit un montant moyen de CHF 600.- par véhicule.

Question 4 : La Municipalité entrevoit-elle des alternatives plus durables susceptibles de bénéficier de ces ressources financières ?

Avec le soutien de votre Conseil, la Municipalité mène de nombreux projets durables qui disposent de leurs propres financements. Les excellents résultats de la Ville lors de sa certification comme Cité de l’énergie montrent que sa politique est à la fois réaliste et visionnaire. Comme indiqué en réponse à la question 1, la Municipalité entend se préparer à une évolution importante dans ce secteur, mais qui prendra encore du temps. Elle y allouera des ressources considérables : les actions d’économies d’énergie, comme le programme Equiwatt, les projets de production d’énergie renouvelable (solaire, éolienne, géothermique) auxquels est associée la société SI-REN, les projets d’amélioration du mix énergétique du chauffage à distance, qui pourront recevoir des financements du Fonds de réserve pour la production de chaleur renouvelable pour le chauffage à distance (dit aussi Fonds CO₂) requièrent des moyens sans commune mesure avec ceux alloués à la promotion du gaz. Dans l’immédiat, et en relevant la nécessité d’objectifs intermédiaires, la Municipalité n’entend pas réduire les moyens, au demeurant modestes, attribués à cette promotion.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l’interpellateur et consorts.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 13 décembre 2018.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter